

ENCOURAGER L'UTILISATION DES MODES DE LUTTE PASSIVE CONTRE LA DÉPRÉDATION PAR LES OISEAUX MARINS SUR LES ÉLEVAGES CONCHYLICOLES

Objectifs opérationnels

Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels (reposoirs, zones d'alimentation, corridors écologiques)

Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins nicheurs au niveau de leurs zones de nidification et d'alimentation

Enjeux détaillés

Oiseaux marins
Goéland argenté

Localisation

Zones conchylicoles

Facteurs d'influence

Conchyliculture
Tirs létaux
Perturbation sonore par détonation

Problématique

Les zones conchylicoles sont parfois sujettes à une déprédation par les oiseaux marins qui viennent s'y alimenter. C'est le cas notamment des Goélands.

Un arrêté préfectoral autorise les professionnels désignés du comité régional de la conchyliculture à pratiquer des tirs d'effarouchement des Goélands argentés dans la baie de Bourgneuf par tir de fusil et de pistolet d'alarme. Des tirs létaux sont autorisés à hauteur de 20 individus par an dans la baie de Bourgneuf.

L'effarouchement ciblé vers une espèce génère un dérangement du cortège d'oiseaux présents sur la zone et à proximité directe. Or, les zones de bouchots et leur proximité attirent les oiseaux piscivores venant s'alimenter des poissons qui fréquentent les zones conchylicoles.

La déprédation sur les zones conchylicoles est un problème qui concerne de nombreux secteurs en France. Des solutions techniques alternatives aux tirs sont testées et déployées sur plusieurs territoires.

L'objectif de cette mesure est de limiter le dérangement et la mortalité des oiseaux dans et autour des zones conchylicoles.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Faire une veille sur les techniques d'effarouchement utilisées au sein du site Natura 2000

Les zones conchylicoles de la Baie de Bourgneuf sont principalement situées dans le site Natura 2000 limitrophe nommé Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts (ZSC et ZPS). Il convient de se tenir informé des techniques utilisées sur les exploitations du site estuaire de la Loire externe et si nécessaire de mettre en place les sous-actions suivantes.

Sous-action 2 : Faire une veille sur les techniques alternatives aux tirs d'effarouchement déployées sur les autres territoires

Des solutions techniques de protection des cultures marines sont développées ou en cours de développement. Un travail de synthèse bibliographique, d'échange avec les professionnels ayant déjà expérimenté ces solutions et avec les entreprises qui les commercialisent permettra de cibler les techniques les mieux adaptées au contexte local.

Sous-action 3 : Soutenir les expérimentations locales de techniques alternatives aux tirs d'effarouchement

Soutenir financièrement via un contrat Natura 2000 les professionnels souhaitant mettre en place des techniques de lutte contre la déprédation alternatives aux tirs d'effarouchement, sous condition d'un arrêt des tirs sur la zone conchylicole. Aide à la pérennisation de la solution si elle est pertinente.

Sous-action 4 : Echanger avec les professionnels de la conchyliculture pour recueillir les avis et appuyer l'adaptation des solutions techniques à un déploiement local

Maintenir des échanges réguliers avec les professionnels pour capitaliser sur les retours d'expériences des techniques alternatives aux tirs d'effarouchement. Utiliser ces retours pour communiquer auprès des professionnels n'ayant pas expérimenté ces solutions. L'animatrice Natura 2000 peut contribuer à la mise en relation des professionnels du site Natura 2000 avec les conchyliculteurs ayant testé les techniques alternatives et les entreprises les ayant développées.

Coûts prévisionnels

Temps agent Natura 2000 pour la veille sur les techniques alternatives, pour les échanges avec les professionnels.

Contrats Natura 2000 pour les essais et le déploiement de ces techniques sur les zones conchylicoles (à définir)

Source de financement : projet FEAMPA

Partenaires

Comités national et régional de conchyliculture
DDTM
DREAL
CSRPN
Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf (animateur du site estran de la Baie de Bourgneuf)

Maitres d'ouvrage

Animateur du site Natura 2000

Programmes en lien

Life Espèces marines mobiles
Programme FEAMPA

Calendrier

2023 : veille sur les techniques alternatives

2024-2025 : expérimentations de solutions

2026 : déploiement des techniques alternatives sur les concessions du site Natura 2000

2026 : échanges avec les services de l'Etat relatifs aux autorisations de tirs d'effarouchement

Annuellement : échanges avec les professionnels

Sous-action 5 : Echanger avec les services de la DDTM pour limiter les autorisations de tirs d'effarouchement et de destruction des oiseaux dans les ZPS

Discuter de la possibilité de ne pas renouveler les autorisations d'effarouchement et de destruction d'espèces dès lors que les techniques alternatives peuvent être déployées localement.

Indicateurs de suivi

Evolution de la présence des Goélands et du cortège d'espèces d'oiseaux marins sur les zones conchylicoles

Indicateurs de réalisation

Mise en place d'expérimentation locale de techniques alternatives

Déploiement et pérennisation des techniques alternatives

Arrêt des autorisations de tirs d'effarouchement et de destruction d'espèces dans le site Natura 2000

Références

Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant l'effarouchement et la destruction de spécimens de Goélands argentés et leucophées par les mytiliculteurs de la baie de Bourgneuf et de la baie de l'Aiguillon (85)

Des tests contre la prédation aviaire, 16/08/2022 Cultures marines

Retour d'expérience : comité régional conchylicole Bretagne nord, 2021

Projet de fiche action « conchyliculture » du Life espèces marines mobiles.